



curafutura

Die innovativen Krankenversicherer
Les assureurs-maladie innovants
Gli assicuratori-malattia innovativi

Économiser sans grandes difficultés

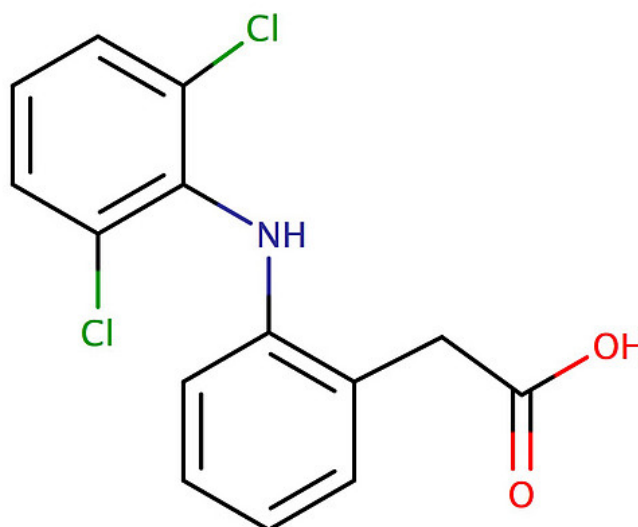
L'introduction du système de prix de référence pour les génériques presse

Une personne qui a froid aux pieds va mettre des chaussettes. Des chaussettes en laine d'une boutique de luxe ont le même effet qu'une paire de chaussettes M-Budget: elles réchauffent les pieds. L'élément déterminant est la qualité de la laine. Il en va de même pour les médicaments: le principe actif compte, non la marque. Un système dit «de prix de référence» pourrait permettre de réaliser des économies importantes.

Le mandat du Conseil fédéral est clair: les coûts du système de santé doivent être maîtrisés. Une liste de 38 mesures doit contribuer à freiner leur hausse. L'une d'elles est le système de prix de référence. Des coûts moindres pour le système de santé signifient des coûts moindres pour les assurés. Une idée qui semble évidente. Il faut qu'elle devienne évidente, car un autre chiffre doit alarmer les politiciens et fournisseurs de prestations: un sondage du Schweizer Konsumentenforum révèle en effet que 94% des Suissesses et des Suisses sont inquiets de l'évolution des primes d'assurance-maladie. Le système de prix de référence pour les médicaments dont le brevet est arrivé à expiration est un élément important permettant d'atténuer durablement la hausse des coûts du système de santé.

Mise en œuvre simple au quotidien

Le système de prix de référence fonctionne de manière incroyablement simple. Comme c'est le cas actuellement, les assurés reçoivent une ordonnance de leur médecin. Cette ordonnance ne mentionne toutefois plus le nom d'un médicament ou une marque précise, mais seulement le nom d'un principe actif qui a fait ses preuves et qui est remboursé par l'assureur-maladie.



Un principe actif est un principe actif est un principe actif.



curafutura

Die innovativen Krankenversicherer
Les assureurs-maladie innovants
Gli assicuratori-malattia innovativi

En cas de douleur au genou, le médecin ne prescrit donc plus, par exemple, du Voltaren, mais seulement le principe actif diclofenac. Le patient reçoit alors le produit le moins cher contenant le principe actif diclofenac. Il s'agira très vraisemblablement d'un générique. Il n'y a aucune différence dans la posologie de ce générique, puisque le principe actif est absolument identique à celui de la préparation originale et a les mêmes effets sur le plan médical.

Lorsqu'ils en ont besoin, les assurés paient ainsi un prix juste pour une qualité élevée et avérée. Les différences de prix entre médicaments dont le brevet est arrivé à expiration sont énormes. En comparaison internationale, la Suisse est à la traîne. L'introduction d'un système de prix de référence en Suisse est donc la seule démarche judicieuse. Une autre idée sous-tend l'introduction de ce système. Pourquoi donc les assurés d'une assurance-maladie sociale devraient-ils payer plus que ce qui est réellement nécessaire ? L'introduction du système de prix de référence favorise l'utilisation de génériques et permet d'instaurer une nouvelle prise de conscience de la réalité des coûts. Il est évident que les assureurs-maladie veulent le meilleur pour leurs assurés. S'il s'avère médicalement nécessaire de prescrire une préparation originale (par exemple en cas d'allergie à un excipient), l'assureur prend en charge les coûts correspondants et l'assuré n'a rien à payer en plus.

Plusieurs centaines de millions de francs

Le système de prix de référence est un élément important de la future politique de santé suisse, car il permet de stabiliser les coûts de la santé. Le Surveillant des prix l'a d'ailleurs constaté. Toutes les mesures d'accompagnement proposées par le Surveillant des prix permettent d'envisager des économies annuelles pouvant atteindre 800 millions de francs. Ce chiffre est d'autant plus intéressant lorsqu'il est converti au niveau d'un assuré individuel. Celui-ci verrait ainsi sa prime individuelle diminuer de 100 francs par année.

Expériences européennes

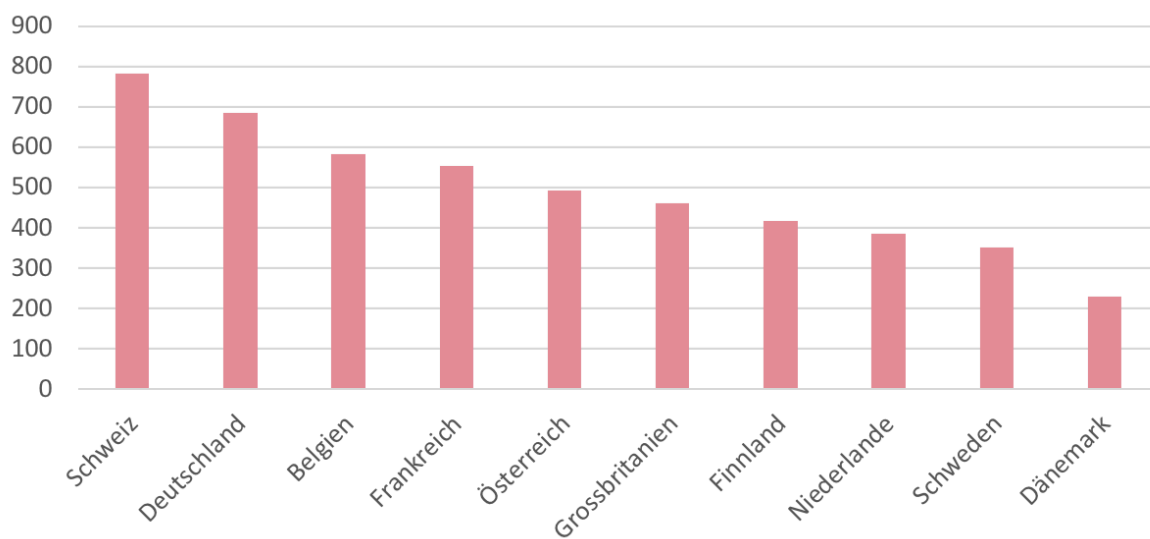
Plus de 20 pays européens appliquent le système de prix de référence, notamment l'Allemagne et la Grande-Bretagne. D'autres pays, de taille plus modeste et comparables à la Suisse, comme les Pays-Bas ou le Danemark, le font aussi. L'Allemagne l'applique depuis 1989 et peut donc se targuer d'une longue expérience en la matière. Les expériences réalisées sont bonnes, du point de vue médical comme sur le plan économique. L'urgence d'agir sur le plan économique ressort d'une comparaison de la différence des coûts dans la consommation par personne de médicaments soumis à ordonnance entre la Suisse et neuf pays européens pratiquant le système de prix de référence.



curafutura

Die innovativen Krankenversicherer
Les assureurs-maladie innovants
Gli assicuratori-malattia innovativi

Ausgaben pro Kopf und Jahr für verschreibungspflichtige Medikamente



Données OCDE 2012

Le système de prix de référence: bilan en mots-clés

- Simple à mettre en œuvre
- Pas de perte dans la qualité des soins
- Pas de perte dans la qualité et l'efficacité du traitement
- Correspond à l'esprit de la LAMal et son principe d'économicité
- Potentiel d'économies très élevé jusqu'à 800 millions de francs (publication du Surveillant des prix 2013)
- Expérience solide et à large échelle dans la majorité des pays européens depuis des décennies